

Madame la Présidente,

Depuis son entrée en fonction, ce gouvernement n'a de cesse d'attaquer les salariés de tous les secteurs d'activité.

Après la loi travail qui s'attaquait aux conventions collectives, le gouvernement cherche à mettre en difficulté la SNCF, réduire le maillage ferroviaire en supprimant les petites lignes et mettre à bas le statut des cheminots.

Après celui des cheminots, le statut des fonctionnaires sera n'en doutons pas, menacé par les conclusions de la mission CAP 2022 qui devaient être rendues publiques en mars, puis repoussées en avril, puis en mai ou alors en juin mais finalement on est en droit de penser que les annonces surviendront la veille du week-end du 14 juillet ou juste après si la France remporte la coupe du monde...

Ce statut, avec ses règles constituées de droits et d'obligations représente pour les agents publics ce que les conventions collectives sont aux salariés du secteur privé.

Le statut général de la Fonction publique, rappelons-le, protège également les usagers du service public. Il garantit l'indépendance des agents publics contre toute pression politique, économique et assure ainsi une égalité de traitement de chaque usager.

Avec le dynamitage annoncé du statut qu'«il s'agit de faire évoluer» selon l'expression du ministre Gérald DARMANIN, l'objectif du gouvernement est clair : supprimer des services publics dont la population est satisfaite et tout particulièrement les services publics de proximité situés à l'écart des métropoles.

La volonté d'accélérer la mobilité forcée des agents pour accompagner la diminution de la présence du service public sur le territoire, l'annonce de la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires dont 50 000 dans la Fonction Publique d'État, l'annonce d'un plan de départ volontaire (sans précédent) et dernièrement celui du gel réitéré du point d'indice pour la 7ème fois en 8 ans (!) attestent de l'animosité pour ne pas dire de la hargne du pouvoir à l'encontre de tout ce que représentent les agents publics, de son hostilité aux services publics dont l'utilité est pourtant reconnue par la population.

Rappelons que le point d'indice a perdu 16 % de sa valeur depuis l'an 2000, ce qui représente 70 centimes d'euro en moins par point d'indice pour chaque agent, soit une perte de 250 € par mois pour les cadres C en début de carrière, de 300 à 350 € pour des cadres B en début ou en milieu de carrière voire de 400 € et plus pour les cadres A.

Avec CAP 2022, la fonction publique et les services publics sont menacés dans leur existence même.

Pour le gouvernement, le manque d'effectifs dû aux suppressions d'emplois (35 000 depuis 2002 à la DGFIP !) n'est pas à l'origine des difficultés actuelles dans les services.

La solution est toute trouvée : transférer des missions actuellement accomplies par des fonctionnaires et dont la population bénéficie gratuitement à des sociétés privées qui rendront un service payant aux usagers.

Un exemple édifiant est celui de La Poste qui propose des services facturés entre 39 et 45 euros pour les accompagner dans leurs obligations déclaratives fiscales.

Le rapport de la Cour des comptes, 10 ans après la création de la DGFIP est une nouvelle illustration de ce parti pris contre la dépense publique et son efficacité sociale et économique.

S'abritant derrière son indépendance, la Cour se livre à une attaque en règle contre les missions de la DGFIP, le service public de proximité ainsi que les droits des agents.

Les 17 recommandations sur les missions préconisent le "resserrement" (traduire en réduction du nombre), "l'expérimentation" des agences comptables dans le SPL, la fermeture des trésoreries de moins de 10 agents ce qui reviendrait à fermer 1 600 d'entre elles dont on aura au préalable assuré la dévitalisation par les suppressions d'emploi, la suppression des 354 SPF et leur remplacement par un service à compétence nationale, la liquidation du cadastre par le transfert à l'IGN de la mission topographique....

Pour les agents des Finances Publiques, il s'agit de supprimer encore plus d'emplois et surtout de mettre à bas leurs garanties collectives en s'attaquant à toutes les règles de gestion et en vidant de leurs compétences les CAP.

Face aux menaces sur le devenir de leurs missions et de leur statut, les agents des Finances Publiques qui subissent depuis des années des restructurations se sont particulièrement mobilisés depuis le 22 mars.

La DGFIP feint d'ignorer tous les problèmes et se positionne comme le bras armé d'un gouvernement qui entend liquider l'ensemble de nos missions, nos statuts et notre administration !

La CGT a dénoncé à plusieurs occasions la logique de CAP 2022.

Elle déplore que la DGFIP ait manifesté un tel empressement pour mettre à mal nos règles de mutation en 2020 afin de permettre aux directeurs locaux de disposer de leurs agents à leur guise.

Nous venons d'apprendre que les dernières pistes avancées par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique le 25 mai dernier, prévoient la suppression des CAPL de mutation.

Pour la CGT, ces organismes consultatifs constituent un des piliers du statut général et également un outil essentiel pour la vie des agents, pour leur carrière et pour une gestion transparente et démocratique.

Un certain nombre d'éléments laisse à penser que la volonté du président de la République et du gouvernement est de réduire, pour ne pas dire casser, les outils du dialogue social et les moyens des représentants des personnels. C'est un profond recul des droits syndicaux et des droits et garanties de tous les fonctionnaires.

Ils veulent faire de nous une main d'œuvre flexible et corvéable.

La CGT s'opposera toujours à la mobilité forcée.

La DRFiP 31, en particulier, s'illustre par sa volonté tout azimut de démanteler le réseau dans le cadre de l'ASR 2019.

Avant son départ à la retraite, M Marzin nous a fait ses dernières annonces de destructions de nos missions et services.

En témoignent les suppressions annoncées de trésoreries, les fusions de trésoreries, de SIE, de SIP, de SPF et le transfert de la gestion de communes entre services.

Les agents de la DRFiP 31 vivent tous les jours les conséquences de cette politique. On leur demande d'en faire toujours plus avec moins d'effectifs et de moyens.

Dans le cadre de ces restructurations, **les personnels sont dans l'incertitude sur leur affectation future.**

La CGT Finances Publiques 31 dénonce ces décisions qui dégradent la qualité du service public et demande l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois qui mettent en danger le maillage territorial, l'arrêt des fusions et restructurations en cours et à venir ainsi que l'affectation d'agents sur tous les emplois budgétisés dans le département.

Nous vous rappelons les mobilisations en cours dans le département, avec notamment l'interpellation des collègues du Lauragais et du Comminges.

Récemment, à Auterive, une pétition, signée par 561 usagers, a été adressée au directeur : elle portait sur la situation précaire de ce poste.

La CGT dénonce le gel de postes (5 postes de cadres B cette année).

Ces gels bloquent des mutations et empêche le déroulement du mouvement mécanique.

Nous déplorons cette année encore la communication tardive du projet des affectations des ALD, des détachés et des agents dans les services de direction.

Une fois de plus, le TAGERFIP ne nous a pas été adressé avant la CAPL.

Par ailleurs, nous avons constaté que l'absence de certaines informations concernant des dossiers particuliers ne permet pas une bonne préparation du mouvement.

Les élus ont dû à plusieurs reprises se rapprocher de la direction pour obtenir des informations essentielles.

Cela ne permet pas aux représentants du personnel de travailler dans des conditions adéquates et de défendre au mieux les droits des agents.